NOTE DE CADRAGE

#15

HU24EU DIMENSION PARLEMENTAIRE

15E RÉUNION DU GROUPE DE CONTRÔLE PARLEMENTAIRE CONJOINT (GCPC) D'EUROPOL

SESSION D'EXAMEN II: LA LUTTE CONTRE LA CYBERCRIMINALITÉ, EN PARTICULIER LA CRIMINALITÉ UTILISANT L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE; POSSIBILITÉS DE PARTAGE DES CONNAISSANCES IMPLIQUANT LE CEPOL

L'avantage concurrentiel engendré par la numérisation croissante, des réseaux et des infrastructures informatiques connectés, ainsi que les crises des dernières années ont renforcé la demande européenne à l'égard de la cybersécurité [JOIN(2020) 18 final, COM(2021) 170 final]. L'intelligence artificielle (IA) fait désormais partie de la vie quotidienne en tant que moyen de navigation dans le contexte des données numériques. Elle nécessite un apprentissage continu pour suivre sa relation avec la cybercriminalité [COM(2023) 665 final] et pour mettre à jour les réponses aux différents risques.

La plateforme pluridisciplinaire européenne contre les menaces criminelles (EMPACT) est un moyen de coopération entre les États membres, où les priorités en matière de la lutte contre la grande criminalité et la criminalité organisée sont définies par le Conseil de l'Union européenne. Une de ces priorités se manifeste par la lutte contre la cybercriminalité.

Europol et son Centre européen de lutte contre la cybercriminalité (EC3) élaborent un large éventail de rapports opérationnels et stratégiques. L'un de ces rapports décrit comment l'IA peut être utilisée par les criminels (Rapport Europol 2020), notamment deviner des mots de passe à l'aide de l'IA, casser des CAPTCHA (c'est-à-dire le test qui permet de distinguer un utilisateur humain d'une machine), mener des attaques soi-disant d'ingénierie sociale à l'aide de la cryptographie et de la manipulation psychologique, tout comme mettre en œuvre les deepfakes et abuser de l'usage d'assistants virtuels.

Chaque année, le Centre EC3 publie le rapport d'Europol sur l'évaluation de la menace que représente la criminalité organisée sur Internet (IOCTA). IOCTA de 2023 présente des conclusions synthétiques sur les différentes typologies de cybercriminalité. Ainsi, le supplément du rapport sur les cyber-attaques décrit les types d'organisations criminelles qui perpètrent des cyber-attaques et met en lumière la manière dont elles exploitent les changements géopolitiques ; et examine la nature des attaques causées par des logiciels malveillants. Le rapport complémentaire sur la fraude en ligne met en évidence la grande capacité d'adaptation des criminels, leur mode opératoire s'adaptant aux tendances socio-économiques et aux situations de crises actuelles. L'IOCTA 2024 souligne la prévalence croissante des outils et des services basés sur l'IA dans la cybercriminalité. Le rapport le plus récent, IA et les organisations policières (2024), aborde les questions de la distorsion des données, de la vie privée, de la responsabilité et de la protection des droits de l'homme dans le contexte de l'entrée en vigueur de la législation sur l'IA [COM(2021) 206 final].

Lancé en 2021, le projet AP4AI vise à développer un cadre validé pour la responsabilité de l'IA dans les domaines de l'application des lois, de la sécurité et de la justice. S'inspirant des débats sur la réglementation qui ont eu lieu et des résultats d'une consultation des citoyens dans 30 pays, le rapport « Principes de responsabilité en vue de l'utilisation de l'IA dans le domaine de la sécurité » (2022) a été rédigé à l'intention des professionnels de la sécurité intérieure impliqués dans les services répressifs et de justice. La consultation des citoyens a permis d'identifier les possibilités d'utilisation de l'IA dans la protection des groupes vulnérables et de la société tout entière, ainsi que dans la prévention de la criminalité dans l'avenir. Le rapport sera suivi d'un travail continu avec des groupes d'experts pour traduire les principes de responsabilité en actions réalisables, avec des considérations juridiques et des exemples pratiques pour l'avenir.

Les priorités stratégiques actualisées d'Europol (2023) mettent en avant l'application de la loi et la recherche, avec un accent particulier sur le développement d'outils de traitement des données avec l'IA. C'est la raison pour laquelle les rapports d'activité annuels consolidés 2022 et 2023 d'Europol mentionnent le projet AIDA, qui vise à créer une plateforme d'analyse descriptive et prédictive permettant aux services répressifs de traiter des données réelles dans un environnement opérationnel. Le projet de document de programmation pluriannuelle d'Europol pour 2024-2026 fait référence à l'IA à plusieurs reprises. Il mentionne, par exemple, l'impact du cadre juridique européen en matière de protection des données et du cadre réglementaire de l'IA sur les activités répressives, ou l'exploitation du potentiel de l'IA dans la poursuite du développement de la plateforme de l'UE pour lutter contre les contenus illicites en ligne.

Lors de la réunion du groupe de contrôle parlementaire conjoint d'Europol à Gand en février 2024, la commissaire aux affaires intérieures Mme. Ylva Johansson a souligné qu'Europol devrait lutter contre l'utilisation malveillante de l'IA, qui peut faciliter les campagnes de désinformation, la fraude et le harcèlement sexuel des enfants. Elle a souligné que cela demande aux autorités répressives de developper des outils efficaces en utilisant l'IA. ◆

NOTE DE CADRAGE

#15

DERNIÈRE MISE À JOUR: 16/09/2024

ORSZÁGGYŰLÉS

1 LES PRINCIPAUX TYPES DE CYBERCRIMINALITÉ

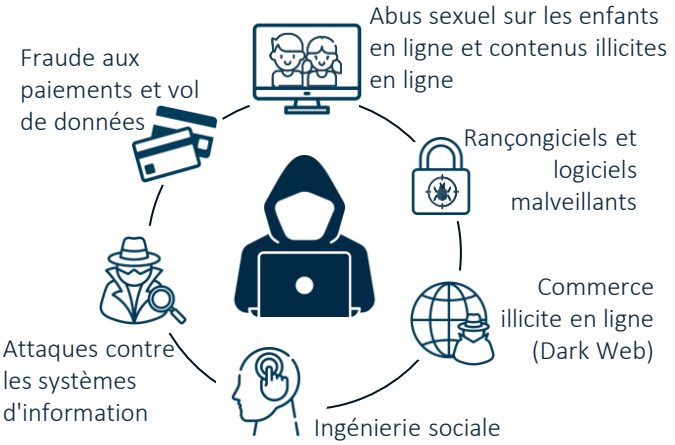

2 VALEUR ESTIMEE DU TOTAL DES DOMMAGES PROVOQUES PAR LA CYBERCRIMINALITE (en milliards de dollars)

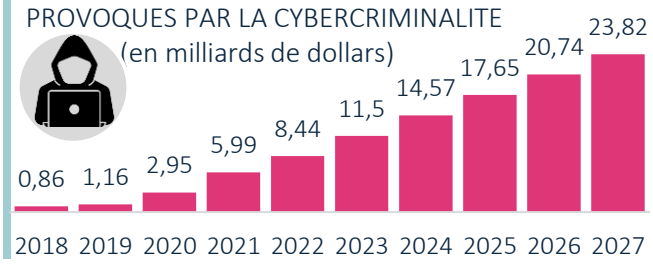

3 REPARTITION DES TYPES D'INCIDENTS SIGNALÉS À L'AGENCE DE L'UNION EUROPEENNE POUR LA CYBERSÉCURITÉ (ENISA), JUILLET 2022 - JUIN 2023 (pourcentage)

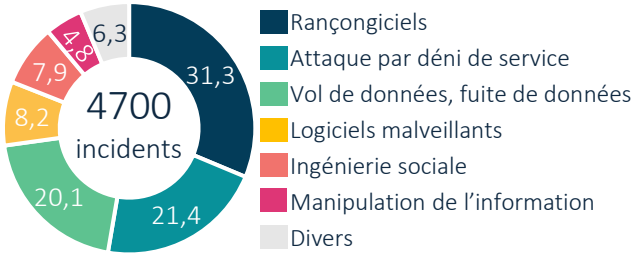

4 INCIDENTS DE CYBERSECURITE ANALYSES PAR L'ENISA EN FONCTION DES PRINCIPAUX SECTEURS ATTAQUÉS, JUILLET 2022 - JUIN 2023 (nombre)

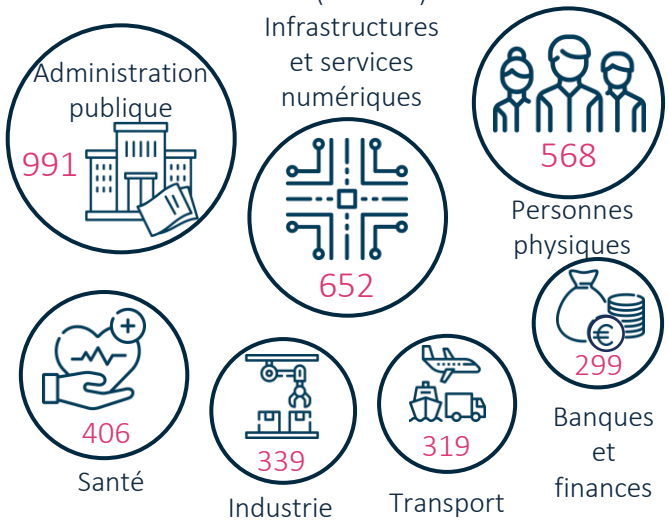

5 CYBERSÉCURITÉ DES MARCHÉS EUROPÉENS, 2024

Données de 4261 sociétés et organisations (BE, CZ, CH, DE, ES, DK, FR, IT, NL, NO, PL, SE, UK)

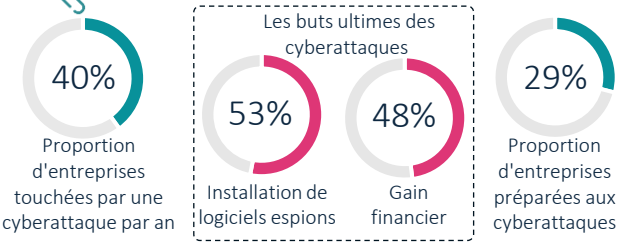

6 OPÉRATIONS SOUTENUES PAR EUROPOL EC3, 2019–2023

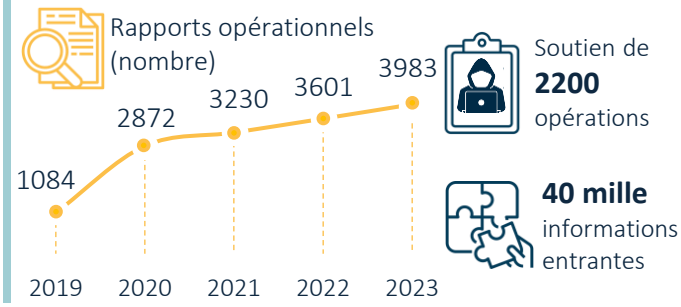

7 RESULTATS DE L'EMPACT EN MATIERE DE LA FRAUDE EN LIGNE, 2019–2023

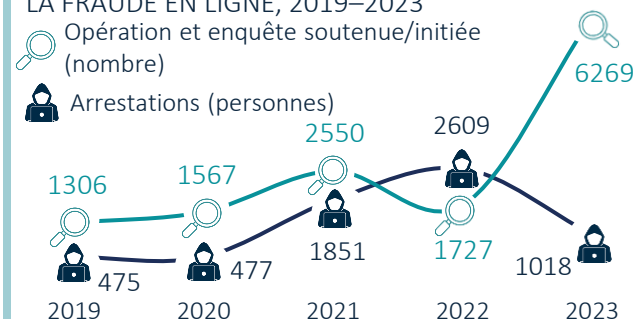

SOURCES

1 Conseil de l'Europe : Convention sur la cybercriminalité, 2001; European Commission, 2024 | 2 Statista, 2024 | 3 | 4 ENISA, 2023 | 5 Cloudflare, 2024 | 6 Europol, CAAR 2019–2023 | 7 European Commission: EMPACT